

LA PLATE-FORME

Crédit photo : Laïla Girard

Prochaine séance du Conseil

Lundi 5 octobre 2020 au Pavillon
de la Montagne

Prochaine édition du journal

Date de tombée : 23 novembre 2020
Date de parution : 18 décembre 2020

Mot du maire



UN VIRUS TENACE ET ENVAHISSANT

Il m'est difficile de ne pas aborder pour une troisième fois dans le journal municipal le sujet de la crise sanitaire qui touche l'ensemble des 190 états nations de la planète. Ce n'est pas le manque d'inspiration. Ignorer ce sujet, c'est comme demander aux grands diffuseurs de l'information régionale, nationale et internationale, les journaux encore publiés, les réseaux de télévision, les médias sociaux et tout le volet des communications par Internet de faire une pause momentanément sur ce sujet, question pour le monde d'entendre parler d'autres choses.

Même dans notre petite municipalité de + ou - 414 habitants, le sujet demeure toujours quotidiennement préoccupant et cela malgré le fait que le déconfinement des restrictions imposées par les instances gouvernementales semble malheureusement être compris, par un certain nombre de citoyens et citoyennes, que cette crise sanitaire sera bientôt chose du passé et manifestement cela se traduit par un relâchement des mesures élémentaires de sécurité et une augmentation significative de cas de contamination.

Pour certains, le vaccin tant attendu est sans doute prêt mais, supposément pour des raisons strictement d'ordre économique provoquées par les dirigeants des grandes entreprises pharmaceutiques et autres liées aux stratégies politiques électorales ou d'exercice du pouvoir, il est retardé son application. Nous pourrions également présenter d'autres scénarios de « coup monté » par les politiques et autres meneurs chargés d'assurer la destinée du pauvre peuple berné par des stratégies machiavéliques.

UN RETOUR À L'ÉCOLE ATTENDU ET PARTICULIER

Dans un autre ordre d'idée, je veux essayer de comprendre l'état d'esprit de nos jeunes du primaire et du secondaire qui sont de retour à l'école après une longue période d'arrêt de leur formation académique. Je me dis qu'ils ont sans doute été inquiets comme ces travailleurs qui ont perdu momentanément leur emploi, un entrepreneur qui a dû fermer son entreprise touchée par une contamination de son personnel et autres objets, un commerçant qui cesse ses activités parce qu'il ne peut recevoir de clients, et j'en passe...

Ce retour à l'école pour les élèves du primaire et du secondaire a amené l'obligation de porter le masque à l'entrée de l'école jusqu'à la classe (une espèce de bulle perméable de protection). J'avoue, pour avoir été dans l'enseignement au niveau secondaire et directeur d'école au niveau primaire, que cette mesure rendue nécessaire par crainte d'une seconde vague de contamination, n'est certainement pas un moyen facilitant la communication. Il est donc une heureuse décision, qu'en classe le masque ne sera pas nécessaire.

Je sais, comment pour un enseignant il est du premier abord important de saisir les messages de communications non verbales. Un sourire, un plissement des yeux, un hochement de la tête en négation d'incompréhension ou en affirmation rendent la démarche pédagogique plus facile à saisir.

Je suis fortement convaincu que les étudiants, étudiantes sauront faire contre mauvaise fortune bon cœur et s'adapter à ces nouvelles réalités de vivre dans un contexte particulier de cette pandémie. D'ailleurs, à chaque nouvelle année scolaire, ils développent une capacité remarquable d'adaptation aux changements en accueillant de nouveaux professeurs, de nouvelles directives, de nouveaux compagnons et de nouvelles matières académiques.

Je ne doute pas non plus que les enseignants, des professionnels et des passionnés, sauront trouver les moyens appropriés de réaliser leur responsabilité de transmettre les connaissances et accomplir la mission et le devoir de donner aux élèves le goût d'apprendre. Aux parents, l'école a aussi besoin de vous pour comprendre et supporter le milieu scolaire.

Tout comme la très grande majorité de la population a, à ce jour, suivie les directives, consignes et obligations diverses lancées par les autorités gouvernementales et par la Direction nationale de la santé publique, il faut demeurer positif face au respect de l'application de « cette mesure masquée ».

RAPPELS DE CONSIGNES OBLIGATOIRES

Rappelons encore une fois les directives obligatoires ou vivement souhaitées par la santé publique :

1. Respect en des lieux publics intérieurs et extérieurs de la distanciation physique et sociale de 2 mètres;
2. Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics fermés;
3. Le rassemblement de 10 personnes maximum obligatoire à la maison ou autres lieux privés;
4. Le rassemblement d'un nombre variable de personnes dans un lieu public selon un calcul respectant la consigne de distanciation physique de 2 mètres. Au Pavillon de la Montagne, ce nombre est de 24 personnes; à l'église, c'est 45 personnes.
5. À Sainte-Rose-du-Nord, les séances du conseil municipal sont maintenant publiques. Elles se tiennent au Pavillon de la Montagne et le nombre de personnes du public pouvant assister est de 15.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT A ACCOMPLI UN EXCELLENT TRAVAIL AU QUAI

Je tiens aussi à rappeler le travail réalisé sur la zone du quai. La Société de développement (SD) responsable de la gestion de ce secteur a pris des dispositions appropriées afin d'éviter les risques de promiscuité causés par l'achalandage en période estivale. L'aménagement de tables à pique-nique tout près des restaurants, l'interdiction de stationnements près de l'aire de restauration, l'ouverture et l'entretien des toilettes, le contrôle exercé par nos employés lorsque la Marjolaine arrive ou quitte Sainte-Rose, l'entretien des lieux, l'animation par les artistes locaux, l'accueil des utilisateurs des services : stationnement, circulation, bateaux de plaisance, débarcadère, plongeurs, pêcheurs, kayakistes et visiteurs.

Derrière la SD, il y a des gens actifs sur le terrain. Merci à Julie Desmeules, agente de développement, Marie-Claude Gauthier et Enrico Tremblay. Pour les fins de semaine, il a été retenu les services de l'entreprise Garda afin s'assurer le travail d'application des règles et directives.

Reconnaissons que le virus du Covid-19 retient beaucoup l'attention et nous ne serions faire autrement d'insister sur l'importance d'inviter la population à contribuer à cette guerre contre ce virus dévastateur, voire même mortel et destructeur de nos façons de vivre. Je crois qu'à toute chose bonne ou mauvaise le genre humain sait en tirer profit et s'adapter aux changements, réajuster ses habitudes, ses manières de vivre et même sa vision de l'avenir. C'est cela qu'on appelle l'évolution et l'adaptation.

Somme toute, malgré l'éminence d'une deuxième vague de contamination du virus, demeurons vigilent et respectueux des règles, directives et consignes émises par les autorités compétentes et...

« CA VA BIEN ALLER! »

Laurent Thibeault, maire

Chronique d'information municipale

MALGRÉ LE COVID-19 NOUS POURSUIVONS ACTIVEMENT LA RÉALISATION DE NOS MANDATS

Depuis mars dernier, l'administration municipale poursuit ses mandats d'aménagement et d'organisation municipale en assurant une gestion rigoureuse du budget adopté en décembre 2019, en poursuivant nos démarches portant sur les grands dossiers tels, le traitement des eaux usées de l'Anse du milieu, l'alimentation en eau potable par le troisième puits et le règlement d'emprunt qui en découle, l'analyse d'opportunité et de faisabilité du réaménagement des installations sanitaires et de la place des artisans sur la zone du quai, le réaménagement du parc d'amusement pour les jeunes, l'entretien de nos chemins et de nos bâtiments, l'adoption ou modification de nos règlements municipaux pour les rendre conformes au Schéma d'aménagement de la MRC du Fjord du Saguenay et aux dispositions légales du gouvernement du Québec, les règlements de certains contentieux, le processus d'engager une nouvelle direction générale et secrétaire-trésorier pour janvier prochain et recommencer à tenir nos séances publiques du conseil municipal.

Il y a bien sûr d'autres activités ponctuelles réalisés par nos employés dans les champs de compétences de chacun et chacune. Cette entrée en matière vise à prendre conscience que malgré le Covid-19, nos employés ne sont pas restés inactifs. Au contraire, ils ont continué d'œuvrer à de nombreuses activités en s'adaptant aux conditions particulières causées par le virus. Ils ont su le faire avec grand professionnalisme.

Quant aux réunions virtuelles du conseil municipal, je tiens à remercier tous les conseillers et la directrice générale pour leur collaboration. En moyenne, les échanges ont été d'une durée de deux heures autant pour les réunions plénières que pour les réunions spéciales et régulières. M. Claude Riverin, président de l'entreprise Trigone, nous a accordé gratuitement un soutien très apprécié pour l'organisation par vidéo-conférence.

QUELQUES SUJETS POUR LA PRÉSENTE CHRONIQUE

Pour la présente chronique, je tiens à informer des sujets suivants: le contrat du troisième puits, les échanges avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le dossier des eaux usées, le dossier d'embauche pour le poste à la direction générale et secrétaire-trésorier, l'obtention d'un permis d'exploitation de la sablière au Lac Résimond, la mise à jour de nos documents de références cartographiques, le traitement des dossiers des propriétés par l'inspectrice municipale, le dossier contentieux d'accès au chemin municipal à partir de la Chapelle du Tableau jusqu'au Saguenay, la tenue de spectacles de divertissement au quai, le renouvellement de la politique MADA et l'invitation à une activité culturelle spéciale à la bibliothèque.

LE CONTRAT POUR LE TROISIÈME PUIITS

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal le 22 juin 2020 le conseil a accepté la soumission Rosario Martel de réaliser les travaux de connexion du troisième puits, situé tout près de la route 172 et de l'accès à la rue du Quai. Ces travaux consistent à creuser une canalisation sur une distance d'environ 700 mètres, installer la conduite et connecter le tout aux installations existantes de chloration, de gestion informatisée des données et de mise à niveau des équipements. Le contrat sera réalisé dans les 8 à 9 prochaines semaines. Deux entreprises ont présenté des soumissions : Rosario Martel pour un montant de 576 000\$ et Inter-Projet pour un montant de 701 000\$. *(Les chiffres sont arrondis)*

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU TROISIÈME PUIT

C'est par le financement provenant d'une subvention du programme des infrastructures du gouvernement fédéral (*retour aux municipalités des revenus de la taxe d'accise*) que le projet a été rendu possible sans impact financier important de la part des contribuables.

En effet, le programme 2019-2023 accorde à notre municipalité un montant d'environ 750 000\$. L'ensemble des travaux, soit la recherche d'eau potable, les services professionnels et le présent contrat cumulent plus de 820 000\$ d'investissement. Il assure ainsi une sécurité d'approvisionnement supplémentaire de 150 000 litres d'eau par jour.

Lors d'une réunion extraordinaire du conseil en août dernier, le conseil municipal a adopté un règlement d'emprunt de 707 000\$ permettant de financer temporairement les travaux, le temps de recevoir le ou les versements des instances gouvernementales. Bien sûr, il y a un dépassement qui sera comblé par une taxe spéciale uniquement pour les contribuables connectés au réseau. Toutefois, en 2021, les deux emprunts découlant de travaux des années antérieures réalisés sur la conduite d'eau potable deviendront à terme par le paiement final de ces emprunts, éliminant ainsi deux taxes spéciales.

NOS ÉCHANGES SUR LE DOSSIER DES EAUX USÉES DE L'ANSE DU MILIEU

Ce dossier continue d'être une grande priorité. La préparation préliminaire des plans et devis avance rondement. Prochainement la firme WSP présentera au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ces documents nécessaires à l'approbation du projet par les autorités gouvernementales. Le 14 septembre, il nous a été livré le plan de localisation et d'implantation des installations de traitement par étang aéré. Avec ce plan, nous sommes maintenant en mesure d'entreprendre les discussions avec le propriétaire des lieux. Un mandat sera confié à nos procureurs d'établir une offre en vue d'en arriver à une entente. Cette acquisition de la propriété des lieux n'entre pas dans le programme subventionné.

En ce qui concerne la participation gouvernementale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, déjà le programme PRIMEAU assure un financement de 80%. Toutefois, toute municipalité de moins de 2 000 de population permanente peut recevoir une bonification de la subvention au-delà du 80%. À cet égard, déjà nous avons signifié à la ministre et au député du comté Dubuc que notre municipalité doit compter sur participation beaucoup plus importante pour réaliser les travaux. Nous aurons bientôt un échange formel pour compléter notre démarche au nom de tous les contribuables concernés.

PROCESSUS D'EMBAUCHE AU POSTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE/TRÉSORIER

Depuis la fin du mois de juillet, le conseil municipal a entrepris la démarche pour le remplacement en mai prochain de Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire trésorière en poste depuis un peu plus de 31 ans. Au terme de son mandat, elle prendra sa retraite rejoignant son compagnon de vie dans cette étape bien méritée.

Administrer, c'est d'abord planifier et le conseil a prévu bien à l'avance de préparer la relève en publiant dans le journal le Progrès Dimanche et à Emploi Québec, au début du mois d'août, un appel de candidatures.

Quatorze personnes ont trouvé de l'intérêt au poste. De ces candidatures, un comité du conseil a procédé à sélectionner les candidats (e) répondant aux conditions impératives liées surtout aux expériences pertinentes et aux formations appropriées.

Pour accompagner le comité de sélection, le conseil municipal a accepté l'offre de service de M. Martin Jean, de la firme Trigone. Il aura la responsabilité de préparer les entrevues, de convoquer les candidatures retenues, de diriger les entrevues, d'animer les échanges avec le comité de sélections, de préparer les examens ou tests pertinents et de convoquer le candidat (e) choisi à une entrevue pré-embauche.

L'objectif poursuivi par le conseil en demandant un soutien professionnel, c'est d'assurer que la démarche soit empreinte de neutralité, d'objectivité et de professionnalisme par quelqu'un très actif et reconnu dans le milieu du domaine municipal.

Nous tenons à préciser que M. Claude Riverin, président de la firme Trigone, membre du conseil municipal, s'est retiré des échanges concernant l'acceptation de l'offre de service de M. Jean. C'est conformément à l'application de notre politique d'éthique et de déontologie que M. Riverin a formellement dénoncé publiquement son conflit d'intérêt lors de la séance tenante du conseil municipal du 14 septembre.

Le processus de sélection se poursuivra dans les prochaines semaines. Nous comptons procéder à l'embauche en début de l'année 2021 afin d'assurer un changement de garde d'une façon harmonieuse en ce début d'année, dans un moment fort d'activités administratives tels, la préparation des comptes de taxe, la préparation des états financiers et tout l'aspect de la mise en place de la planification des activités diverses de la municipalité pour les volets aménagements et organisations du territoire.

UNE PERMIS D'EXPLOITATION DE LA SABLIERE DU LAC RÉSIMOND

L'entretien de nos chemins municipaux occasionne annuellement des dépenses importantes dans le budget de la municipalité. Comme ces chemins sont en très grande partie sur un pavé en gravier, la matière première est trop souvent insuffisante pour assurer un recouvrement de matériaux adéquats et sécuritaires de ces chemins. Or, lorsque nous avons à ajouter un matériau durable, tel un concassé appelé 0 X 3/4 de pouce, un seul voyage venant de la carrière de pierre de Saguenay coûte plus de 400\$ (*transport et matériel*).

Les sablières sur notre territoire offrent généralement du matériel avec des agrégats de grosses pierres et d'un mauvais mélange sable et terre forte ou encore un matériau trop propre en sable fin que l'érosion des fortes pluies et du printemps transporte à remplir les fossés.

Le conseiller municipal, Michel Blackburn, responsable du volet entretien des chemins municipaux s'est attardé à trouver une solution économique et durable pour notre budget et pour le meilleur intérêt des contribuables. C'est en « fouinant » sur le territoire, cherchant à identifier des PIC DE SABLE convenable qu'il s'est présenté à la Sablière du Lac Résimond.

Depuis plusieurs années cette sablière avait été fermée par le ministère des Ressources Naturelles. Occasionnellement, des entreprises ayant des contrats sur notre territoire obtiennent des permis d'exploitation, le temps de réaliser leur contrat. Le plus souvent aussi, ils abandonnent de la matière première traité en 0 x 3/4. Aussitôt informé, et comme cette sablière est située sur les terres publiques (TNO), la MRC peut émettre un permis annuel d'exploitation, que nous avons obtenu.

De cette manière, nous pourrions effectuer beaucoup plus de travaux avec une matière première de grande qualité et plus durable.

LA MISE À JOUR DE NOS RÉFÉRENCES CARTOGRAPHIQUES

Donnant suite à la réforme cadastrale et à une observation d'un conseiller municipal, M. Frédéric Villeneuve, nous devons mettre à jour nos documents de référence cartographique. Le Conseil municipal estime important que nos sources de consultation reflètent la réalité des changements découlant de nos modifications des règlements d'urbanisme et de zonage, de tous les aspects découlant de la réforme cadastrale et autres modifications intervenues depuis plusieurs années.

Mme Julie Simard, urbaniste, effectuera le travail dans le courant de la prochaine année.

LE TRAITEMENT : TRI, CLASSEMENT ET COTATION DES DOSSIERS DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DES CONTRIBUABLES

J'affirme en préambule des présentes chroniques municipales que malgré le COVID-19, la poursuite des activités des employés municipaux s'est déroulée rondement. L'inspectrice municipale, Mme Marylène, en a profité pour mettre à jour le tri, le classement et la cotation des documents utiles et essentiels de plus d'un millier de dossiers de propriétés.

À titre d'ancien archiviste professionnel et de gestionnaire conseil des documents pour les organismes publics et parapublics et même d'entreprise privées, j'ai été à même de constater et d'apprécier toute l'importance, toute l'ampleur et la qualité du traitement de l'information comme activité de gestion pour notre organisation.

Nous trouvons dans ces dossiers l'historique même de la propriété foncière avec des plans ou projet de construction, des dessins, des croquis, des plans d'implantation des bâtiments, des permis de construction émis, de rénovation ou de démolition, des certificats de conformité des installations sanitaires et des rapports d'inspection, le cas échéant. Il y a aussi les copies conformes de constat d'infraction aux règlements municipaux, des lettres de non-conformité aux règlements de zonage, bornage et autres documents suivant l'évolution des réalisations, des projets, procédures et autres éléments.

Note : Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive et n'exprime pas entièrement la totalité des documents qu'on trouve généralement par dossier. Par exemple, c'est très souvent le cas du certificat de localisation, un document obligatoire au plan légal, et que le notaire exige pour les transactions d'achat ou de vente d'une propriété. La municipalité reçoit très rarement ce genre de document produit par un arpenteur.

Soulignons aussi que la municipalité n'a pas l'obligation de fournir des documents de preuve dont elle n'est pas l'auteur.

À titre d'ancien archiviste professionnel, j'invite les propriétaires à conserver rigoureusement les documents essentiels de leur propriété dans un endroit sécuritaire.

Ces dossiers sont parfois une source incontournable pour un propriétaire qui, pour diverses raisons, ne possède plus de preuves sur des données indispensables de transferts de propriétaire, autres transactions ou actions touchant sa propriété. D'ailleurs, en vertu de la *Loi d'accès à l'information et à protection des renseignements personnels*, (L.R.Q. chap. A-2.1.) le propriétaire peut avoir accès aux documents qui le concerne seulement. De même qu'en vertu de la *Loi sur les Archives*, (L.R.Q. chap. A-21.1) la municipalité, par son calendrier de conservation et d'élimination à l'obligation légale de conserver les documents pour la durée de vie de l'immeuble.

L'ACCÈS À LA RIVIÈRE SAGUENAY À PARTIR DE LA CHAPELLE DU TABLEAU.

Depuis plusieurs années certains propriétaires du secteur du Tableau contestent le droit de propriété de la municipalité du chemin qui conduit au Saguenay à partir de la Chapelle du Tableau. Découlant de la réforme cadastrale et d'un mandat confié à une firme d'arpentage, il a été démontré que ce chemin est bel et bien la propriété foncière de la Municipalité et qu'il est interdit de fermer ce chemin par une barrière ou d'afficher qu'il est un chemin privé.

À la séance du 14 septembre dernier, le conseil municipal a confié aux procureurs de la municipalité le mandat de prendre les mesures légales nécessaires et d'informer les propriétaires du secteur du droit fondamental de la municipalité de faire respecter ses droits et par conséquent de ceux de ses contribuables.

LES SPECTACLES AU QUAI

Lors du dernier journal municipal, nous annonçons que probablement serait de nouveau organisé les spectacles donnés par nos artistes locaux aux nombreux visiteurs, surtout québécois, qui sont venus voir notre village pendant la saison estivale. Plusieurs artistes ont eu l'opportunité de présenter leur savoir-faire.

Ces artistes sont :

- ⇒ LABOBINARIUM CRÉATIONUS
- ⇒ Ken Villeneuve
- ⇒ Marc-Antoine Guay
- ⇒ Coroner Paradis
- ⇒ L'Abobinable Fanny Fay
- ⇒ Antoine DitBonhomme
- ⇒ Dzaïa



La rémunération de ces artistes a été rendue possible par le programme de subventions de la MRC du Fjord du Saguenay, provenant du *Fonds Région, Ruralité* dont la municipalité de Sainte-Rose bénéficie d'un montant de 100 000\$ annuellement.

MISE À JOUR DE NOTRE POLITIQUE MADA

Lors de la séance du conseil du mois de juillet, le conseil municipal a adopté la nouvelle politique MADA (**M**unicipalité **A**mie **D**es **A**înés) et le plan d'actions qui en découle. Les membres du conseil sont conscients qu'en adoptant ce plan d'actions la municipalité aura comme préoccupation pour les 5 prochaines années de répondre adéquatement aux attentes et aux besoins de nos aînés de vivre en toute sécurité et confort dans notre milieu.

Le gouvernement du Québec, par la ministre responsable des aînées, Mme Blais, supportera les municipalités qui ont répondu positivement à la demande de la ministre de mettre à jour leur politique respective. Des programmes de subventions pour soutenir les initiatives du milieu sont ainsi disponibles pour notre municipalité. Nous présenterons en consultant nos aînées des demandes en besoin d'équipements, d'installations diverses et de rénovation.

Le conseil a aussi renouvelé sa confiance au comité local MADA, qui a comme responsabilité de suggérer et recommander au conseil les mesures annuelles de réaliser le plan d'action quinquennal.

Ce comité est formé de :

- Laurent Thibeault, maire, représentant du conseil municipal;
- Gaétan Côté, président du Club de l'amitié de l'âge d'or de Sainte-Rose;
- Réjean Gagné, membre du conseil d'administration du club de l'amitié;
- Mme Marie-Claude Paris-Tanguay, agente culturelle et communautaire de la municipalité;
- Mme Marie-Claude Dubois, intervenante de milieu auprès des aînées;
- Mme Anny-Pier Perron, agente de développement au bien-être des collectivités de la MRC du Fjord du Saguenay.

UNE ACTIVITÉ CULTURELLE SPÉCIALE À LA BIBLIOTHÈQUE

Mme Marie Josée Paradis, l'animatrice à la bibliothèque, lance une invitation à venir assister au dévoilement des finalistes d'un concours, le vendredi 25 septembre à 19 heures à la Bibliothèque de Sainte-Rose située à l'édifice municipal. C'est suite au concours de photos et poésie « **Exposition des photos/poèmes** » que seront présentés une vingtaine de photos et poèmes finalistes et le « coup de cœur » du comité de sélection. Ce concours avait pour thème : « **Qu'est-ce qui est beau pour moi à Sainte-Rose?** »

Venez voir comment des photographes amateurs et les poètes conçoivent la beauté sous tous ses angles.

Nous tenons à vous informer que nous nous assurerons que les mesures de distanciation physique et le masque obligatoire dans un lieu public intérieur soient rigoureusement respectés.

Merci pour votre collaboration.

Par Laurent Thibeault, chroniqueur.

FIN DE SEMAINE DES ARTISANS

(Édition limitée du Festival des artisans)

En raison de la pandémie, le *Festival des artisans* n'aura pas lieu tel que nous le connaissons habituellement. Néanmoins, la Société de développement désire offrir aux artisans l'opportunité de bénéficier d'une occasion de se faire connaître et faire connaître leurs produits dans un contexte sécuritaire. Pour cela, une formule plus modique, mettant l'accent sur la distanciation physique, a été mise sur pied.

La *Fin de semaine des artisans* ne bénéficiera pas d'une grande publicité et n'offrira pas de spectacle, éliminant ainsi le risque d'attirer des foules de personnes. La programmation se déploiera sur deux jours, se terminera tôt et offrira simplement aux passants la chance de voir des artisans à l'œuvre, d'acheter des produits artisanaux, de discuter avec eux en toute sécurité tout en profitant des couleurs de l'automne. De ce fait, puisque la sécurité est notre priorité, il est important de souligner qu'en cas de changement de couleur au niveau du système d'alerte pandémique relié à notre région ou de nouvelles directives gouvernementales contraignant la réalisation de cette version allégée, le tout sera annulé.

Tel que mentionné, l'horaire de la *Fin de semaine des artisans* se déploiera sur deux jours, soit le samedi 10 octobre et le dimanche 11 octobre dès 10h jusqu'à 16h30. Vous pourrez alors retrouver les artisans sous le gazebo du quai et dans la *Place des artisans* ainsi que deux sculpteurs à l'œuvre sur le quai. Le samedi, il y aura également un concours de menteries (dont l'horaire et l'emplacement reste à déterminer) et le dimanche, vous pourrez vous rendre à la *Ferme au Jardin Potager* pour le marché agricole dont l'horaire demeure également à déterminer. Enfin, un rallye avec un prix très intéressant sera offert aux visiteurs et les sculptures réalisées sur place seront tirées pour clore la fin de semaine, parmi les gens qui auront acheté des billets.

Diverses mesures sanitaires seront appliquées, tel que stations de lavage des mains, désinfectants à chaque kiosque, barrières physiques entre les artisans et les visiteurs, nombre d'entrée des visiteurs limitée à l'entrée du gazebo et de la *Place des artisans*. Ensuite, des affiches seront disposées pour sensibiliser les visiteurs et rappeler les directives sanitaires, des agents de sécurité seront attirés à la circulation et une escouade clownesque du deux mètres se promènera pour rappeler la distanciation physique dans une atmosphère plus rigolote (cette dernière mesure reste à confirmer).

Il est à noter que cette version de la *Fin de semaine des artisans* est possible grâce au comité d'organisation composé de bénévoles généreux, soit Mme Marie Blackburn, Mme Katryne Dubé, M. Thomas Meloche, M. Omar Salvador Rivera Ponce et M. Ken Villeneuve. Bien sûr, l'aide de Mme Marie-Claude Paris Tanguay est grandement à souligner ainsi que le soutien du conseil d'administration de la Société de développement (SD), de M. François-Xavier Girard, de Mme Linda Girard, de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et de la MRC du Fjord. Merci à tous! Grâce à vous, la SD pourra offrir une formule sécuritaire et agréable pour cette édition de 2020, tout en conservant nos ardeurs pour la prochaine édition qui sera, nous l'espérons grandement, dans un tout autre contexte!

Au plaisir de vous y rencontrer ☺

Julie Desmeules

Agente de développement pour la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord







Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord
126, de la Descente-des-Femmes
Sainte-Rose-du-Nord (Québec)
G0V 1T0
Tél : 418-675-2250
Télec.: 418-673-2115
Courriel : maryse.girard@ste-rosedunord.qc.ca



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par Maryse Girard, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE le deuxième exercice financier du rôle d'évaluation débutera le 1^{er} janvier 2021.

Ce rôle demeurera à mon bureau et est à la disposition de toute personne intéressée, aux heures normales de bureau. Le seul motif pour lequel une plainte pourra être déposée, sera que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale, au cours de l'exercice pendant lequel survient l'évènement justifiant la modification ou du suivant.

Toute plainte doit être déposée au moyen de la formule prescrite, (disponible au bureau de la MRC du Fjord) sous peine de rejet, à n'importe quel endroit où peut être déposée une demande de recouvrement d'une petite créance conformément au livre huitième du code de procédure civile.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord, ce 17^e jour de septembre 2020.

Fiche technique

Permis requis ou non-requis

Page 1 de 3

Type de construction et d'ouvrage	Permis requis	Permis non-requis
BÂTIMENT PRINCIPAL		
agrandissement	•	
démolition	•	
déplacement	•	
installation d'une maison mobile	•	
nouvelle construction	•	
réparation	•	
transformation	•	
BÂTIMENT ET CONSTRUCTION ACCESSOIRE (CONSTRUCTION, AGRANDISSEMENT, INSTALLATION, DÉPLACEMENT OU DÉMOLITION)		
abri d'auto permanent	•	
abri d'été temporaire		•
balcon, galerie, perron, porche et véranda	•	
bâtiment d'élevage pour les animaux	•	
chambre froide ou autre construction souterraine	•	
escalier extérieur emmuré	•	
escalier extérieur ouvert	•	
garage	•	
gloriette ou pavillon permanent	•	
lave-auto	•	
maisonnette de jeux pour enfant		•
marquise, avant-toit et auvent	•	
patio ou terrasse	•	
pergola	•	
piscine couverte	•	
piscine creusée et ses accessoires	•	
BÂTIMENT ET CONSTRUCTION ACCESSOIRE (CONSTRUCTION, AGRANDISSEMENT, INSTALLATION, DÉPLACEMENT OU DÉMOLITION)		
piscine hors-terre, spas et accessoires	•	
quai, abri à bateau et tout autre ouvrage sur les rives et le littoral	•	
rampe d'accès	•	
remise	•	
remise à bois	•	
serre domestique	•	
trottoir et allée piétonne		•

Fiche technique

Permis requis ou non-requis

Page 2 de 3

Type de construction et d'ouvrage	Permis requis	Permis non-
ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE		
antennes	•	
capteur énergétique		•
conteneur à déchets	•	
conteneur maritime (installation, modification, ...)	•	
corde à linge et les poteaux servants à la suspendre		•
éolienne	•	
équipement de jeux		•
foyer et barbecue extérieur		•
thermopompe et autres appareils de même nature	•	
CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT TEMPORAIRE		
abri d'auto temporaire ou « abri tempo »		•
bâtiment temporaire installé sur les chantiers de construction		•
clôture à neige		•
tambour temporaire (vestibule extérieur)		•
USAGE TEMPORAIRE		
terrasse commerciale temporaire	•	
vente extérieure temporaire	•	
commerce temporaire	•	
USAGE		
changement d'usage	•	
extension d'un usage	•	
modification d'une exploitation agricole existante impliquant une unité d'éle-	•	
nouvelle exploitation agricole	•	
nouvel usage	•	
usage complémentaire	•	
AUTRES		
abattage d'arbre	•	
affichage	•	
aire de chargement et de déchargement	•	
aire de stationnement	•	
aménagement paysager		•
clôture	•	

Fiche technique

Permis requis ou non-requis

Page 3 de 3

Type de construction et d'ouvrage	Permis requis	Permis non-requis
AUTRES (SUITE)		
construction, ouvrage et travaux en zone inondable	•	
construction, ouvrage et travaux sur la rive ou le littoral	•	
déblai, remblai	•	
entreposage de bois de chauffage		•
exploitation d'une carrière, gravière ou sablière	•	
exploitation d'un gîte touristique et/ou d'une table champêtre	•	
installation septique (nouvelle construction ou modification et réparation	•	
muret et mur de soutènement	•	
ouvrage de captage d'eaux souterraines	•	
remisage de véhicule récréatif	•	
transport d'un bâtiment	•	
utilisation d'une roulotte de villégiature à des fins d'habitation temporaire	•	
Yourte, tipi et tout autre type de prêt à camper	•	

ATTENTION : Pour tous les travaux réalisés sans le permis nécessaire, en plus des risques de non-conformité que cela occasionne, le contrevenant s'expose à recevoir un avis immédiat de cesser les travaux et est passible d'une amende minimale de 300\$.

Toute demande de permis ou de certificat doit être rédigée sur les formules fournies par la Municipalité. La demande, dûment datée et signée par le requérant, doit faire état des noms, prénom et domicile du requérant ainsi que du propriétaire.

Lorsque le requérant n'est pas le propriétaire, mais agit à titre de mandataire pour celui-ci, il doit produire à l'inspecteur une procuration dûment signée l'habilitant à présenter une telle demande.

Lorsque le requérant n'est pas le propriétaire, ni le mandataire de celui-ci, il doit alors joindre à sa demande un document dûment signé par le propriétaire et l'autorisant expressément à exécuter les travaux qui font l'objet de la demande.

L'inspecteur en bâtiments doit émettre le permis ou le certificat ou signifier le refus au requérant selon que la demande est conforme ou non à toute et chacune des dispositions de la réglementation applicable, dans un délai de **rente (30) jours** de calendrier à compter de la date où tous les documents exigés sont présentés.

Fiche technique

Les droits acquis

Description

En matière de réglementation d'urbanisme, il y a des usages, des constructions et des lots qu'on dit conformes, car ils respectent la réglementation en vigueur. Par contre, d'autres sont dérogatoires mais protégés par certains droits appelés droits acquis.

Le droit acquis permet de maintenir une situation de fait. C'est un droit reconnu à un usage, à une construction ou à un lot qui existait avant l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement qui interdit ou régit différemment ce type d'usage, de construction ou de lotissement. **Cependant, pour qu'il y ait droit acquis, la situation devait être conforme sous l'ancien règlement.**

En matière d'urbanisme, un droit acquis est lié à l'usage ou à l'immeuble et non à la personne qui exerce ce droit. Ainsi, un droit acquis n'est pas perdu même s'il y a changement de propriétaire.

Lorsqu'un usage dérogatoire protégé par un droit acquis a cessé, a été abandonné ou interrompu, une municipalité peut exiger que cet usage soit supprimé. Pour cela, l'usage doit avoir été interrompu pendant une période supérieure à 6 mois. Ensuite, seul un usage conforme à la réglementation en vigueur pourra être exercé.

Permis ou certificats illégaux

Un permis ou un certificat accordé illégalement (ne respectant pas la réglementation en vigueur au moment de l'émission) ne crée aucun droit acquis, même s'il y a eu tolérance des autorités municipales concernant une construction, une utilisation du sol ou d'un immeuble, ou un lotissement.

Fardeau de la preuve

Le fardeau de la preuve revient toujours à la personne qui prétend jouir d'un droit acquis.

En l'occurrence, si une municipalité refuse d'émettre un permis ou un certificat reconnaissant l'existence de droits acquis et que le demandeur prétend pour sa part qu'il possède un tel droit, c'est à lui à prouver qu'il en possède et ce, même s'il lui faut aller devant un tribunal.

« Il n'y a pas de droit acquis à une installation septique qui pollue l'environnement, même si elle était en place avant l'entrée en vigueur du règlement. »

« Quand il s'agit d'environnement, l'auteur d'activités polluantes ne peut opposer une défense de droits acquis. »

La dérogation mineure est une procédure d'exception établie par règlement en vertu duquel le conseil peut autoriser la réalisation ou la régularisation de travaux, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement. La principale utilité de la dérogation mineure réside dans le fait qu'il s'agit d'une technique apportant des solutions à des problèmes pratiques qui ne peuvent être décelés à l'avance dans une réglementation d'urbanisme.

La dérogation mineure n'est **surtout pas** :

- ⇒ un moyen de répondre à la demande du requérant « à sa convenance »
- ⇒ un moyen d'éviter une modification aux règlements d'urbanisme
- ⇒ une incitation au non-respect des règlements
- ⇒ un moyen de légaliser une erreur survenue lors de la construction
- ⇒ un moyen de contourner le plan et les règlements d'urbanisme

Ainsi, une dérogation peut être accordée **seulement** :

- ⇒ si l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur
- ⇒ si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins
- ⇒ si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme
- ⇒ si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués **de bonne foi** et ont fait l'objet d'un permis

Une demande de dérogation mineure peut être présentée à l'égard de :

Toutes les dispositions du règlement de lotissement en vigueur, à l'exception des dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Toutes les dispositions du règlement de zonage en vigueur, **à l'exception des dispositions relatives** :

- ⇒ aux usages
- ⇒ à la hauteur en étage
- ⇒ à la densité brute et la densité nette
- ⇒ aux aménagements et travaux autorisés sur une bande de terre d'une profondeur de 5 mètres bordant un cours d'eau et qui s'étend depuis la ligne naturelle des hautes eaux, le littoral ou dans les limites d'un territoire inondable
- ⇒ à la coupe d'arbres et aux dispositions relatives aux protections des boisés
- ⇒ à la gestion des odeurs
- ⇒ au nombre de cases de stationnement
- ⇒ aux enseignes et aux panneaux réclames
- ⇒ aux droits acquis

Fiche technique

Étapes de cheminement d'une dérogation mineure

1

• DÉPÔT DE LA DEMANDE AU SERVICE DE L'URBANISME

Le formulaire de demande de dérogation mineure accompagné des documents requis et d'un chèque de 200\$ libellé à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

2

• VÉRIFICATION DE LA DEMANDE ET RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Suite à la vérification du contenu de la demande, le fonctionnaire désigné peut exiger au requérant de fournir toute information supplémentaire aux frais du requérant.

3

• ÉTUDE DE LA DEMANDE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le comité étudie la demande en tenant compte des normes prévues dans les règlements en vigueur et de l'analyse de la demande par le fonctionnaire désigné.

4

• AVIS PUBLIC

Diffusion d'un avis public sur les babillards municipaux dédiés à l'affichage, au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du Conseil.

5

• ANALYSE DE LA RECOMMANDATION DU CCU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

6

• DÉCISION DU CONSEIL

Suite à l'analyse de la recommandation du CCU, le conseil municipal rend sa décision par résolution.

7

• ÉMISSION DU PERMIS

Lorsque le Conseil accorde une dérogation mineure, le fonctionnaire désigné peut délivrer le permis de construction, le permis de lotissement ou le certificat d'autorisation requis.

Société de développement

Bonjour à toutes et à tous,

Comme plusieurs d'entre vous en sont déjà informés, je suis la toute nouvelle agente de développement de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord et je me nomme Julie Desmeules. Je suis en poste depuis maintenant deux mois et j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup de personnes dynamiques et passionnées, c'est motivant. Avec toutes ces belles rencontres j'ai pu remarquer que la plus grande similarité entre chaque roserains est la grande amour que porte les citoyens de Sainte-Rose-du-Nord pour leur village et ça, c'est contagieux!

Cet été, nous avons pu finalement ouvrir le quai et le bureau touristique aux visiteurs, recevoir la Marjolaine, mettre sur pied l'animation du quai et entamer d'autres projets. J'espère que vous aurez plein de nouveaux projets à développer avec la Société de développement, car j'adore les défis!

Donc, je suis disponible pour vous accompagner et vous soutenir afin de lancer vos projets de développement. Vous n'avez qu'à me contacter au 418-376-8203, par courriel à julie.desmeules@ste-rosedunord.qc.ca ou en personne. Pour le moment, mon bureau se situe dans la salle du conseil municipal, mais il se peut que je déménage de local sous peu. Au plaisir !



Julie Desmeules

Agente de développement pour la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord

418-376-8203 | julie.desmeules@ste-rosedunord.qc.ca

Au plaisir de faire
votre connaissance!



INTERVENANTE DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS

SAINT-HONORÉ
SAINT-FULGENCE
SAINTE-ROSE-DU-NORD

UN SERVICE

- de visite à domicile
- d'écoute
- de soutien
- de référence
- d'accompagnement
- pour les 55 ans et plus

Je travaille en **collaboration**
avec différents organismes.

Je fais le pont entre vos
besoins et les **ressources**
qui sont à votre disposition.



**C'EST GRATUIT
& CONFIDENTIEL !**

APPELEZ-MOI,
il me fera plaisir de
vous donner
plus d'informations.

MARIE-CLAUDE DUBOIS
intervenante de milieu auprès des aînés

cellulaire **581 306-5266**

amisaines@ville.st-fulgence.qc.ca



INTERVENANTEDEMILIEUAINES

La page de l'agente culturelle et communautaire municipale

Exceptionnellement cette année, partout au Québec, les Journées de la Culture se dérouleront sur tout un mois soit du vendredi 25 septembre au dimanche 25 octobre inclusivement. Toute la population est invitée à découvrir les opportunités infinies de l'Art *Lego* en participant à l'atelier d'initiation à la création robotique, le samedi 26 octobre prochain dès 13 h au Pavillon de la Montagne. Ce sera aussi le lancement du *Cherche & Trouve Géant* qui mettra en vedette la mosaïque magistrale du 75^e anniversaire de Sainte-Rose-de-Lima. De plus, Marie-Josée Paradis, notre dévouée coordonnatrice de la bibliothèque, nous concocte une exposition de photo et de poésie. Notre coin de pays sait encore se démarquer malgré le contexte actuel difficile : 11 activités sur 31 dans la région se déroulent sur le territoire du Fjord-du-Saguenay, dont 3 à Sainte-Rose-du-Nord!

Je vous souhaite un automne magnifique et haut en couleurs!



Le nouveau plan d'action MADA a été adopté par le conseil municipal le 6 juillet dernier. J'en profite pour saluer l'excellent travail du comité de pilotage, qui laisse maintenant la place à un comité de suivi. S'il vous intéresse d'en faire partie, pour travailler à transformer ces bonnes idées-là en actions concrètes, n'hésitez pas à me contacter!



Municipalité
amie des aînés

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue chaleureuse à **Julie Desmeules**, agente de développement pour la Société de développement. Depuis ton arrivée en poste, tu as su développer des liens de confiance au sein de notre communauté. Ton optimisme, ton ouverture d'esprit et ton désir d'avancement sont une source de motivation pour moi. Merci de croire au potentiel de notre beau village et d'y mettre tout ton cœur.

Ta détermination et ton sens de l'adaptation inclusive font de toi une collègue hautement appréciée!



Félicitations à **M. Alain Lapointe**, président nouvellement élu pour le Club de l'Amitié.

Un poste reste à combler au sein de ce conseil d'administration dynamique.

Pour plus d'information, veuillez contacter **M. Gaétan Côté** au 418 590-9358.

Oui oui, vous avez bien vu!
L'ancienne caisse populaire a repris vie!
Bravo à **Laurette Richer** et **Marisol-Josée Beauchesne** pour le magnifique travail accompli, dévoilé samedi dernier.
Quel vent de fraîcheur!

Détails à la page suivante



Pour tout savoir ce qui se passe dans notre beau village, suivez- nous sur



- Vie culturelle et communautaire Sainte-Rose du Nord
- Que faire à Ste Rose du Nord

Au plaisir!

Marie-Claude Paris Tanguay, agente culturelle et communautaire



Marie-Claude Agente Culturelle



Du nouveau à Sainte-Rose-du-Nord !

Créations textiles, poterie, mosaïque et galerie d'art!

Samedi le 12 septembre dernier fût l'ouverture officielle des Ateliers-boutique « Aux Racines Créatives » situé au 175 rue du Quai. Un an jour pour jour après l'acquisition de l'ancienne Caisse Desjardins, Laurette Richer et Marisol-Josée Beauchesne étaient plus qu'heureuses de vous ouvrir enfin la porte de leur lieu créatif.

Tout ce qui se trouve à l'intérieur est créé sur place ou par des artistes locaux. Des formations et ateliers créatifs y seront éventuellement donnés.



Nous vous invitons à aller les visiter ainsi qu'à les suivre sur leur page Facebook @auxracinescreatives.



Comité de la forêt



Bonjour tout le monde. Voici quelques nouvelles de votre comité de la forêt. Sous la présidence de monsieur Marc Hudon, le comité s'occupe de la gérance des lots intra-municipaux (TPI), bande de terre montagneuse de plus ou moins 400 hectares située entre le chemin du tableau et le lac de la roche sur la 172.

Depuis plusieurs années, suite à l'abandon du village par le groupe *Forestra*, aucuns travaux sylvicoles ne furent effectués et la terre fût laissée à elle-même (et au chasseurs). Il faut donc recommencer à la base et nous avons décidé d'utiliser notre subvention et d'engager une ingénieure forestière, soit Julia Leguerrier, afin de produire un inventaire complet des ressources forestières, non-ligneuses, plantes, fleurs et fruits divers.

Suite à la réception de cet inventaire, le comité établira une stratégie générale de développement des TPI, de manière la plus inclusive de tous les utilisateurs et éco-responsable possible. Sans vendre la mèche, je peux vous dire que la tordeuse des bourgeons des épinettes frappe fort dans ces montagnes...

Je veux aussi vous rappeler que la coupe de bois à des fins personnelles est strictement interdite sur les lots intra-municipaux. En terminant, j'invite tous les Roserains et Roseraines à profiter de la belle température pour aller faire une promenade de santé dans les sentiers du lac de la Roche. Et restez à l'affut, une table forestière ouverte à tous sera tenue plus tard cet automne pour présenter les résultats d'inventaire.

À plus!

Ken Villeneuve conteur

L'Association sportive



C'est avec bonheur que nous vous annonçons que l'installation d'une rampe pour pratiquer la planche à roulettes sera faite cet automne à côté du centre municipal. Ce projet local, en partenariat avec la Coopérative les Artisans du Fjord, augmentera l'offre d'activité physique dans notre village.

Nous avons choisi la planche à roulettes puisque c'est un sport déjà très pratiqué par les jeunes dans notre village, que sa pratique peut être faite par une personne seule et parce que c'est un sport pas très dispendieux à pratiquer.

Nous tenons une fois de plus à remercier tous les citoyens qui ont appuyé le projet. Ceci a eu un grand impact sur l'acceptabilité du projet par le conseil municipal et pour le financement.

Suivez notre page Facebook pour connaître la date d'inauguration de la rampe et la date de l'atelier d'initiation à la planche à roulettes!

Malheureusement, les règles de mesures sanitaires auront eu raison de l'organisation de la fête nationale en juin, du tournoi de volley-ball en juillet et du tournoi de balle-lente en septembre et le party de chasse. Les organisateurs préfèrent garder leur énergie pour mettre sur pied de beaux événements joyeux et rassembleurs plutôt que de jouer à la police du masque et du *Purell*. C'est donc un « À l'année prochaine » pour ces événements!

On vous invite à profiter de l'automne qui s'en vient pour bouger dehors! Le vélo, la course, le kayak, la randonnée pédestre et le *spike ball* sont des activités encore très agréables lorsque la température extérieure diminue!

Pour les plus observateurs d'entre vous, et bien oui, la patinoire est déjà prête pour l'hiver qui s'en vient!

À bientôt,

Votre comité de l'association sportive



Le Club de l'amitié



Bonjour à tous les membres du Club de l'Amitié de Sainte-Rose-du-Nord! Je suis très heureux de vous annoncer que la reprise de nos activités régulières aura lieu bientôt. Avec certaines conditions bien sur à cause de la pandémie, mais le contact humain qui nous a tant manqué pourra de nouveau s'établir.

Nous avons eu notre assemblée générale annuelle le 26 août dernier et tous les membres du C.A. sont restés en poste sauf Mme. Martine Pedneault qui a remis sa démission et à qui nous adressons nos sincères remerciements pour tout le travail qu'elle a accompli durant son mandat. Nous avons aussi un nouveau président en M. Alain Lapointe et comme vice-président j'ai été élu à ce poste. Mme Véronique Harvey a été nommée au poste de secrétaire trésorière.

Comme le poste de Mme Martine Pedneault n'a pas été comblé lors de l'assemblée, toute personne intéressée à faire partie de cette belle équipe n'a qu'à communiquer avec moi pour appliquer sur ce poste.

Activités : Pour les activités le port du masque ou de la visière et la désinfection des mains sera obligatoire lors de vos déplacements, la signature du registre et la formule de consentement seront la première étape lors de votre venue. D'autres actions seront à prendre et vous seront transmises lors de votre présence à une ou l'autre de nos activités régulières.

Voici maintenant la cédule des activités régulières. **Toutes les activités sont gratuites pour cette année.**

Les cartes seront débutées lors de la parution du journal et auront lieu tous mardi 13:00 heures.

La danse débutera lundi le 26 octobre à 13:00 heures pour les débutants et à 13:30 heures pour les avancés, et s'il y a plusieurs nouvelles inscriptions, une autre journée pourrait être ajoutée pour ce groupe. Pour informations et inscriptions, communiquer avec Véronique au 418-675-2601.

Les sacs de sable débuteront le mercredi 28 octobre à 19:00 heures. Beaucoup de changements cette saison avec un nouveau jeu de poche 300. Bienvenue à tous à cette première pratique.

Les dominos débuteront le 30 octobre à 19:00 heures.

À venir : Nous projetons d'organiser un bingo avant les Fêtes mais la date n'est pas encore connue. Il faudra cependant nous informer de votre présence avant la tenue de l'évènement pour nous aider à préparer la salle de façon sécuritaire. Vous serez informé dès que la date sera connue, par courriel, facebook ou affichage. Pour les soupers ce ne sera pas possible cette année à cause de la pandémie.

Au plaisir de vous revoir!,

Gaétan Côté vice-président

Sortie à Tadoussac—Activité du 6 août 2020

Cette sortie a été offerte par la bibliothèque à un groupe de 9 jeunes de Sainte-Rose-du-Nord.

- Visite du Centre d'interprétation des mammifères marins
- Marche de la Pointe-à-l'Islet
- Baignade à la baie Sainte-Marguerite



La mascotte c'est moi!
La pieuvre sans
nom...



Merci à M. Émil Grenon, parent-accompagnateur !!!

La bibliothèque

HORAIRE

AUTOMNE 2020

25 sept. au 25 oct. 2020

vendredi 17h-21h

samedi 10h-17h

dimanche 13 h-17h

(en semaine sur rendez-vous du

25 septembre au 21 décembre 2020)

Votre espace Lecture/Culture a un nouveau look! Venez voir :

- 500 nouveaux livres rotation août 2020

- prêts de romans, documentaires, BD

- PEB (prêts entre bibliothèques)

- FB bibliothèque Ste Rose

-Exposition de photos et poésie (dès le 25 sept.)

EXPOSITION de photos et poésie

du 25 sept. au 25 oct. 2020 dans l'espace de la bibliothèque

sous le thème de « Qu'est-ce qui est beau pour moi à Sainte-Rose-du-Nord »

Photos retenues du comité de sélection du concours de photos et poésie, trois finalistes et quelques « coup de cœur », en plus de photos hors concours dévoilant le beau à Sainte-Rose-du-Nord.

voir horaire de La bibliothèque

Cette exposition est possible en partie grâce à une aide financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que du gouvernement du Québec (Entente de développement culturel)



HALLOWEEN

du jeudi 29 octobre au samedi 31 novembre 2020

Nous aimerions vous offrir des soirées de divertissement avec popcorn ! Si vous avez de l'intérêt pour ce genre d'activités, vous êtes prié(e)s de **laisser vos coordonnées sur la boîte vocale** de la bibliothèque. Nous communiquerons avec vous et nous retiendrons le choix d'activités qui aura le plus de potentiel de faire plaisir!

NOËL

Un spectacle de Noël pour toute la famille est dans le collimateur! Cela vous semble une excellente idée? Faites-le nous savoir! **Contactez-nous !** Ainsi nous saurons que nous travaillons dans la bonne direction...

P.S. Le projet Pinocchio est sur la glace jusqu'à ce que nous retrouvions la communication avec l'école Sainte-Rose. Il y aurait un virus à éviter de propager!

Pour toute information sur les activités et événements proposés par la bibliothèque veuillez composer le 418-675-2250 poste 2603

ou

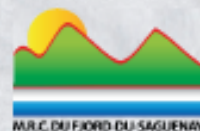
allez voir sur le FB bibliothèque Ste Rose

Marie-Josée Paradis

LE PORT DU MASQUE EST REQUIS À LA BIBLIOTHÈQUE. SOYONS SOLIDAIRES. MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Première collecte des bacs bruns

dans la MRC du Fjord-du-Saguenay



Octobre 2020



lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
5 Bégin Saint-Charles-de-Bourget	6 Larouche	7 Ferland-et-Boilleau Saint-Félix-d'Otis	8 Saint-Honoré (secteur rural)	9
12 Saint-Ambroise	13 Saint-Honoré (secteur urbain)	14 Saint-Fulgence Sainte-Rose-du-Nord	15 Saint-David-de-Falardeau	16 L'Anse-Saint-Jean Petit-Saguenay Rivière-Éternité

La collecte s'effectuera à chaque semaine durant l'été.
Elle s'effectuera aux 2 semaines de la mi-octobre à la mi-juin.



Quoi mettre dans mon bac brun?

Est-ce que ça se mange?
(Ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange?)

Est-ce un résidu de jardin?

Est-ce du papier ou du carton souillé?

Si la réponse est "oui" à l'une de ces questions, la matière est déposée dans le bac brun.



Vous n'êtes pas certain de ce que vous pouvez mettre dans votre bac brun? Téléchargez votre application mobile Ça va où? pour le savoir.

Pour tout connaître sur les matières organiques



Aimez notre page
Facebook! @monbacbrun

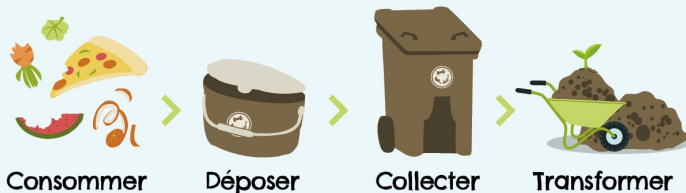


Vous avez des questions?
Visitez le www.monbacbrun.com

Pourquoi adopter mon bac brun?

Environ 40 % du contenu de la poubelle est constitué de matières organiques. Le service de collecte du bac brun détournera près de 17 000 tonnes de matières organiques du site d'enfouissement pour être traitées et transformées en compost.

Adopter le bac brun, c'est poser un geste concret pour **réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)** et lutter contre les changements climatiques.



Quoi mettre dans mon bac brun?

Est-ce que ça se mange?

(Ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange?)

Est-ce un résidu de jardin?

Est-ce du papier ou du carton souillé?

Si la réponse est « oui » à l'une de ces questions, la matière peut être déposée dans le bac brun.



Vous n'êtes pas certain de ce que vous pouvez mettre dans votre bac brun? Téléchargez l'application mobile **Ça va où?** pour le savoir.

Mon petit bac de cuisine

Utilisation

L'installer à l'endroit le plus pratique (dans une armoire, près de la poubelle, sous l'évier ou sur le comptoir) afin d'y déposer les résidus alimentaires lorsque vous cuisinez ou après un repas.

Entretien

Le laver à la main avec de l'eau savonneuse.

Astuces

- Ne pas utiliser de sacs en plastique, même s'ils sont biodégradables.
- Placer du papier journal ou du carton avant de déposer les résidus alimentaires afin de le garder plus propre.
- Congeler les matières animales pour réduire les odeurs.
- Éviter de déposer des substances liquides en grande quantité.
- Le transvider régulièrement dans le bac brun.
- Le rincer après chaque transfert.



Mon bac brun

Utilisation

L'installer à l'ombre afin de réduire les risques de nuisances.

Entretien

Le rincer avec de l'eau et du savon doux ou une solution d'eau et de vinaigre. Ne pas laver avec des produits javellisants.

Astuces

- Doubler le fond du bac de papier journal ou de carton pour éviter que les matières ne collent.
- Alternier les déchets de table avec des matières sèches (papier journal, sciures de bois, etc.).
- Saupoudrer un peu de bicarbonate de soude pour aider à neutraliser les odeurs.
- Laisser sécher les résidus verts avant de les déposer dans le bac.
- Le placer en bordure de rue à chaque collecte, même s'il ne contient pas beaucoup de matières.



Pourquoi les sacs en plastique sont-ils refusés dans mon bac brun?

Tout sac ou pellicule similaire au plastique, sans exception, même si biodégradable ou compostable, ne se dégrade pas au même rythme que les matières organiques. C'est pour cette raison que seuls les sacs en papier sont acceptés dans la collecte.



Matières acceptées ✓

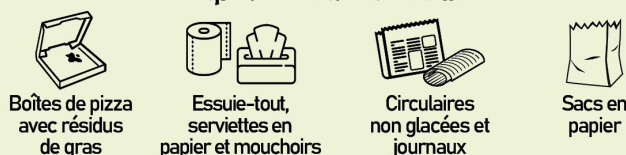
Résidus alimentaires



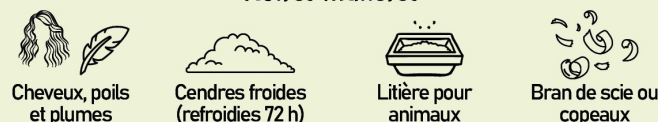
Résidus de jardin



Papiers et cartons souillés



Autres matières



Matières refusées ✗



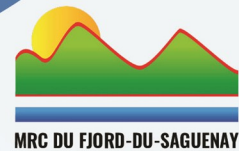
Vous avez des questions?

Visitez le www.monbacbrun.com



Téléphone : 418 673-1705
Sans frais : 1 888 673-1705
Courriel : environnement@mrc-fjord.qc.ca

CALENDRIER DE COLLECTE 2020 2021



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

SAINTE-ROSE-DU-NORD



Matières
organiques

Déchets

Recyclage

● Encombrants

● Résidus domestiques dangereux
Rendez-vous à l'hôtel de ville de 9 h à 12 h.
(126, rue de la Descente-des-Femmes)

Octobre

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Novembre

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

Décembre

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

2020

Janvier

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Février

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26

Mars

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

Avril

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Mai

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				29

Juin

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

Juillet

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Août

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

Septembre

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	1

Octobre

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Novembre

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

Décembre

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

2021

Activités physiques offertes au Pavillon de la Montagne

HATHA YOGA

Les mardis 19h à 20h10

7 séances

Du 15 sept. au 27 oct.

Option de 7 autres séances

du 3 nov. au 15 déc.

Coût : \$84 / 7 séances

MISE EN FORME

DYNAMIQUE

Les samedis 9h à 10h

2 fois par mois

8 rencontres

Septembre : 12 et 26

Octobre : 10 et 24

Novembre : 7 et 21

Décembre : 5 et 19

Coût : \$80 / 8 rencontres

Les séances et rencontres respectent la distanciation sociale

12 places par activité

La première séance/rencontre peut être un cours essai

Venez essayer! Venez apprécier!

Pour info. : Professeure Marie-Josée Paradis 418-812-1991



126, rue de la Descente-des-Femmes
Sainte-Rose-du-Nord QC G0V 1T0
Téléphone : 418 675-2250
Photocopieur : 418 673-2115
www.ste-rosedunord.qc.ca



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ :

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi de 8 h à 11 h 45

POUR NOUS JOINDRE :

Maryse Girard

Directrice générale et secrétaire-trésorière..... 2602
maryse.girard@ste-rosedunord.qc.ca

Marylène Compartino-Campagna

Inspectrice municipale en bâtiment et en environnement..... 2601
inspecteur.municipal@ste-rosedunord.qc.ca

Marie-Josée Paradis

Responsable de la bibliothèque..... 2603
ste-rose@reseaubiblioslsj.qc.ca

Marie-Claude Paris-Tanguay

Agente culturelle et communautaire..... 2607
marie.paris@ste-rosedunord.qc.ca

Laïla Girard

Gestionnaire du bureau d'information touristique..... 2608

Julie Desmeules

Agente de développement
julie.desmeules@ste-rosedunord.qc.ca

L'achat d'un espace publicitaire vous intéresse:

1/4 page : 15 \$
1/2 page : 30 \$
1 page : 50 \$

LE 1^{ER} OCTOBRE

LA JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS

Il existe de nombreuses façons de remercier les aînés de votre entourage et leur démontrer à quel point ils sont appréciés :

- Dire « merci »
- Prendre une marche ensemble
- Préparer un repas avec eux
- Les inviter à une sortie

Municipalité amie des aînés
MRC DU FJORD-DU SAGUENAY